



Compte rendu- Conseil Municipal du 28 mai 2025

Conseillers municipaux présents : François Carquigny, Christelle Cuenot, Julien Olivier, Michel Maschino, Lucie Baudier, Germain Bilat.

Conseillers municipaux excusés : René Gruhier donne pouvoir à Michel Maschino, Carlos Madeira Branco donne pouvoir à Christelle Cuenot, Mylène Griset-Mesnier, René Gruhier, Marie-Josée Pialat,

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Renouvellement bail antenne relais Cellnex

La proposition de renouvellement de bail par Cellnex a été ajournée. L'entreprise a en effet retiré son offre et sa filiale ontower a fait une proposition de rachat de la parcelle. Cette proposition sera étudiée lors du prochain conseil.

2) Convention servitude Enedis

Enedis doit effectuer des travaux afin de raccorder au réseau existant la nouvelle production photovoltaïque de Monsieur Carle aux Chausseuots. Les travaux consistent à poser un câble moyenne tension souterrain en accotement du chemin communal cadastré ZN 19. Une indemnité forfaitaire de 20 € sera versée à la commune.

Une convention de servitude devrait être régularisée par acte notarié.

Des obligations et des droits sont attribués aux propriétaires. Vous les trouverez dans l'article 2 droits et obligations du propriétaire de la convention jointe en annexe.

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur de cette convention.

3) Opération piscine CCPR

Comme pour l'été 2024, il est proposé au conseil de mener une action en faveur des jeunes du village en leur offrant 2 tickets valables pour les piscines communautaires (de Chau-La-Lotière et Rioz).

Les tarifs sont les suivants :

- Enfant de 2 ans à 10 ans → 2,00 €
- Enfant de + de 10 ans / Adulte → 4,00 €
- Les places seront nominatives et à retirer en mairie
- Ne seront facturées par la CCPR que les places utilisées.

Le Conseil municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'un don de 2 tickets piscine valable pour la saison 2025 à chaque enfant :

- ***Né entre 2007 et 2022 (de 2 à 18 ans)***
- ***Domicilié sur la commune.***

4) Prêt FFN – recalcul de créance

Le 31 janvier 2024, la commune a reçu une information concernant un prêt FFN contracté en 1974 dans le cadre de plantation de résineux. Il semblerait que la commune soit encore débitrice d'une partie de ce prêt.

Suite à notre demande, Sébastien VERNIER - Chef de cellule "Biodiversité, forêt, chasse" à la DDT nous a transféré le contrat de prêt signé et le rapport lié (tous deux datant de 1972 – en PJ).

Après échange avec M. PARIS Louis, ce dernier nous indique la marche à suivre pour soustraire une partie des parcelles du contrat initial pour ensuite recalculer le solde à devoir. En effet, les rendements liés aux plantations sont bien en dessous des prévisions.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la soustraction de parcelles au contrat initial et à se renseigner auprès des Finances publiques sur les obligations qui pèsent sur la commune dans le remboursement de ce prêt.

5) Assainissement local de pétanque

Présentation de devis de 3 entreprises (Taponnot - École-Valentin, Gousset – Gy, Guidaudet- Dampierre-sur-Salon) pour la pose soit d'une micro-station soit d'un raccordement au réseau d'assainissement.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, en faveur du devis de l'entreprise Gousset pour la pose d'une micro-station à hauteur de 10 670 € HT.

Points divers n'appelant pas délibération

- Plan Communal de Sauvegarde en cours de réalisation



A blue ink handwritten signature, appearing to be "Christelle CUENOT", written over a horizontal line.

Le Maire,
Christelle CUENOT